



Stiftung für eidgenössische Zusammenarbeit
Fondation pour la collaboration confédérale
Fondazione per la collaborazione confederale
Fundaziun per la collavuraziun federala

17 mai 2022

Communiqué de presse

La Fondation ch signe la Charte pour l'égalité salariale

En signant la « Charte pour l'égalité salariale dans le secteur public », la Fondation ch confirme son engagement pour l'égalité de rémunération. Elle entend continuer de défendre le principe « un salaire égal pour un travail de valeur égale ».

L'adhésion à la Charte pour l'égalité salariale permet à la Fondation ch de s'inscrire dans la continuité de son engagement pour une rémunération égalitaire. Le règlement du personnel énonce explicitement la parité hommes-femmes en la matière. En 2019, le personnel a décidé de valeurs communes, à la faveur d'un processus participatif, lesquelles précisent que la Fondation ch soutient « un climat de travail motivant et empreint de respect qui prend en considération la parité ». La réalisation concrète de l'égalité salariale est l'objet de contrôles réguliers.

Poursuivre l'engagement

Les contrôles et ajustements de salaire montrent que la Fondation ch satisfait déjà à une partie des objectifs de la charte. Cependant, l'engagement est une mission de longue haleine, l'adhésion à la charte en est la confirmation. La nécessité de poursuivre l'action ne fait aucun doute, concernant notamment le respect de l'égalité dans le cadre des mandats externes. Des mesures sont prises pour renforcer l'égalité de rémunération dans l'ensemble de la sphère d'influence de la Fondation ch.

Insuffler une dynamique

À ce jour, la Confédération, 17 cantons, 125 communes et 89 organisations proches du secteur public ont signé la charte. La Fondation ch, dont le siège est à la Maison des cantons à Berne, est la première organisation intercantonale à y adhérer. Elle entend ainsi donner un signal, mais aussi insuffler une dynamique positive.

Contact, questions

Roland Mayer, directeur Fondation ch (031 320 30 00, mail@kdk.ch)

La Fondation ch – une fondation des cantons

La Fondation ch pour la collaboration confédérale est une organisation intercantonale des 26 cantons. Dédiée à l'idée du fédéralisme, elle promeut la compréhension entre les communautés linguistiques et les cultures ainsi que la collaboration entre les cantons et avec la Confédération. Son secteur d'activité comprend toute une série de programmes et de projets qui vont de la traduction littéraire au Prix du fédéralisme, en passant par le placement de stagiaires dans les différentes régions linguistiques. La Fondation ch œuvre également dans les domaines de l'éducation à la citoyenneté et de la pluralité média. Elle est responsable de l'exploitation de la Maison des cantons (MdC) à Berne et gère le Secrétariat général de la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC).